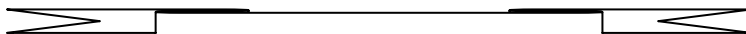




REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

"I.S.T.A - LUBUMBASHI"



La Direction Générale

**DECISION D.G. N° ...055.../ISTALU/DG/BNB/2016 DU 19 AOUT 2016 PORTANT
SUSPENSION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT
SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI
"ISTA – LUBUMBASHI"**

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;

- Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

- Vu l'Ordonnance Loi N°81-160 du 07 Octobre 1981 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, spécialement en ses articles n°97 ; 98 et 100 ;

-Vu l'Arrêté Ministériel N° 327/ MINESU/ CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier;

-Vu l'arrêté Ministériel N°192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;

- Considérant les éléments en notre possession le Procès-Verbal de délibération de la Section Préparatoire du 03/08/2016, le PV d'audition du 18/08/2016 ;

-Vu la nécessité et l'urgence ;

- Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE :

Article 1 :

Est frappé d'une mesure conservatoire de suspension de toutes ses charges horaires à l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi « **ISTA-LUBUMBASHI** », **Mr KANANA MUKUNA DANNY**, **Matricule : 7/944245S**, **Grade : ASS2**.

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3:

Les Secrétaires Généraux Académique, Administratif et Financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le 19 Août 2016

Le Directeur Général

NGOY BIYUKALEZA Bilez
Professeur Associé.